



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le budget 2003

(Du 9 octobre 2002)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous soumettre le projet du budget de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2003. Ce rapport comprend les comptes de fonctionnement et des investissements.

A. INTRODUCTION

Nous vous présentons un budget qui affiche

un excédent de charges de 689'700 francs.

Ce résultat, représentant 0,13% des charges, s'inscrit dans la continuité des budgets précédents, proches de l'équilibre. Le maintien des ressources fiscales à un niveau comparable à celui atteint dans les comptes 2001 malgré une légère baisse du coefficient d'imposition des personnes physiques dès 2002 permet notamment de voir les charges progresser plus faiblement que les revenus. Dans un environnement économique incertain, ce résultat intègre tant l'augmentation importante des charges imposées pour plus de 3,4 millions de francs, que les dépenses liées au développement des prestations communales dans les domaines sociaux, culturel et de sécurité publique.

En effet, les premières conclusions tirées à l'issue d'Expo.02, la prise en compte des besoins en matière d'accueil des enfants et les fruits de la croissance économique des années 2000 et 2001 nous amènent à accroître les moyens dans les domaines de la sécurité publique, sociaux et culturels. Le développement des prestations, qui explique la progression des effectifs du personnel communal, est nécessaire au vu d'une part, de missions nouvelles, à l'exemple du SIS qui interviendra dès l'année prochaine dans les communes du Val-de-Ruz, et d'autre part, pour faire face à l'évolution de l'activité de certains services. Au surplus, la création de postes de travail sera bienvenue pour le marché de l'emploi à l'heure où la progression du chômage commence d'être à nouveau préoccupante.

Les taux d'intérêts particulièrement favorables, conjugués au remboursement de certains

emprunts à taux élevés, ont pour conséquence un léger recul de la charge d'intérêts malgré la progression de la dette.

1. Situation économique

Avec un taux de croissance du PIB de 3%, la Suisse avait connu une année 2000 exceptionnelle. Les données révisées pour l'année 2001 affichent finalement une progression du PIB de 0,9% et non de 1,3%, taux annoncé dans un premier temps. Deux facteurs ont influencé ce résultat. D'une part, la chute des marchés boursiers qui a pesé sur les revenus des banques et sociétés financières et d'autre part, les dépenses d'investissements en biens d'équipement qui se sont fortement contractés, pénalisant les industries des machines et des équipements.

Au cours de l'été 2002, la reprise aux Etats-Unis a manifesté quelques signes d'essoufflement, notamment avec le ralentissement de la consommation tant privée que publique au 2^{ème} trimestre 2002. Dans le même temps, la zone Euro, grâce aux impulsions des exportations justement vers les Etats-Unis, a pu afficher une croissance du PIB, alors que la demande intérieure est demeurée faible. Néanmoins, la reprise dans la zone Euro dépendante des exportations demeurera sensible à l'évolution de la conjoncture internationale, tout en sachant qu'une devise européenne qui gagnerait trop de terrain sur les marchés des changes serait de nature à fragiliser lesdites exportations.

En Suisse, dans cet environnement, il faudra certainement attendre 2003 pour renouer avec la croissance. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) table sur une progression du PIB de 0,5% pour cette année et 1,7% pour 2003, à condition que la devise helvétique ne se raffermisse pas. Compte tenu de l'interconnexion de l'économie helvétique avec celle de ses principaux partenaires commerciaux, d'une reprise différée de la conjoncture et d'un franc fort pénalisant les exportations, la Banque Nationale Suisse a décidé le 26 juillet dernier d'abaisser sa marge de fluctuation du taux Libor à 3 mois ; cet ajustement n'a pas menacé la stabilité des prix. D'ailleurs, pour la première fois depuis décembre 1998, la Suisse a même enregistré une inflation annuelle de -0,1%. Le faible niveau d'inflation devrait se maintenir également l'année prochaine. Le marché de l'emploi a commencé à se dégrader au 4^{ème} trimestre 2001. Durant les mois d'été 2002, le nombre de chômeurs inscrits a augmenté de telle sorte qu'à la fin du mois de septembre, le taux de chômage a atteint 2,8% de la population active (canton de Neuchâtel : 3,2%), contre 1,7% une année auparavant. Les perspectives en matière d'emploi laissent présager des niveaux de taux de chômage qui devraient franchir la barre des 3% pour l'année prochaine.

2. Analyse du fonctionnement

2.1. Charges de personnel

en milliers de francs	1999	2000	2001	B 2002	B 2003	Ecart B03/B02	
Administration	68'528	70'442	75'281	79'016	84'275	5'259	6.7%
Instruction publique	62'889	65'634	70'224	76'354	79'193	2'839	3.7%
Hôpitaux	65'289	67'708	71'991	74'961	73'903	-1'058	-1.4%
<i>Sous-total</i>	196'706	203'784	217'496	230'331	237'371	7'040	3.1%
BPU	2'869	-	-	-	-		
TOTAL	199'575	203'784	217'496	230'331	237'371	7'040	3.1%

Les effectifs du personnel de l'administration communale augmentent d'un peu plus de 42 postes pour atteindre quelque 800 postes. Une partie des postes supplémentaires est partiellement ou complètement financée en raison d'un accroissement des activités ou des missions (Travaux publics et Police du feu), les autres postes supplémentaires s'expliquant principalement par la hausse des effectifs d'encadrement des structures d'accueil des enfants scolarisés, intervenue en partie déjà en 2001, ainsi que par le renforcement des effectifs du Corps de police. S'agissant des structures d'accueil, la professionnalisation, par étapes, des postes d'encadrement arrive ainsi à son terme et permet de répondre à la demande dans ce domaine en offrant des prestations de qualité sur l'ensemble du territoire communal. Pour le Corps de police, la nouvelle organisation prévoit dans un premier temps le renforcement des cinq brigades d'intervention portant ainsi leur effectif de 7 à 8 collaborateurs.

S'agissant des Hôpitaux, la diminution par rapport au budget 2002 provient de la suppression des postes supplémentaires prévus pour Expo.02 (5 postes) et de rappels de cotisations de la Caisse de pensions proportionnellement moins élevés qu'en 2002. L'adaptation des salaires des professions médicales décidées par l'Etat avaient eu pour effet de faire fortement progresser ces rappels de cotisations en 2002.

2.2. Biens, services et marchandises

en milliers de francs	1999	2000	2001	B 2002	B 2003	Ecart B03/B02	
Administration	36'312	44'225	44'994	49'576	50'369	793	1.6%
Services industriels	44'268	45'460	49'977	48'481	46'252	-2'229	-4.6%
Hôpitaux	30'540	31'245	34'862	33'558	36'582	3'024	9.0%
TOTAL	111'120	120'930	129'833	131'615	133'203	1'588	1.2%

Ce groupe de charges augmente de 1,2%, ce qui correspond globalement à l'évolution de l'inflation.

La diminution des charges des Services industriels provient d'une baisse conjuguée de la consommation d'eau et du prix d'achat du gaz. La hausse de plus de trois millions de francs (9%) constatée aux Hôpitaux, compensée par les recettes et la subvention LAIS, s'explique principalement par la progression de plus de 1,2 million de francs du coût des médicaments liée notamment à l'application d'une réglementation nouvelle concernant les conditions d'achats pour les établissements hospitaliers.

Les principales augmentations sont :

- 300'000 francs pour l'accueil extra-scolaire,
- 440'000 francs pour l'entretien du domaine public (les dépenses ayant été réduites avant Expo.02),
- 171'000 francs pour le nettoyage des WC publics,
- 88'500 francs pour les moyens de transmission de la Police,
- 447'000 francs pour l'accès au Réseau Pédagogique Neuchâtelois (RPN) du CPLN et du Lycée Jean-Piaget.

2.3. Subventions

Globalement, l'ensemble des subventions augmente de 11,3% pour atteindre près de 48 millions de francs. Elles comprennent pour plus de 29 millions de francs des subventions dans les domaines dont les charges sont réparties par l'Etat. L'évolution des subventions dont nous avons la maîtrise est faible.

2.3.1. Evolution des charges réparties par l'Etat

La répartition des charges facturées par l'Etat est effectuée sur la base de la répartition de la population (à l'exception de la répartition du déficit des entreprises de transports publics, TN exceptés, dont 2/7 sont répartis selon la qualité de la desserte).

Rappelons que le mode de répartition aux communes a été modifié en 2001 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière intercommunale. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces différentes charges réparties.

en milliers de francs	1999	2000	2001	B 2002	B 2003	Ecart B03/B02	
Action sociale	3'098	4'004	4'004	3'319	4'100	781	23.5%
Etabl. enfants et adolescents	2'149	2'180	1'876	2'145	1'900	-245	-11.4%
Etabl. personnes âgées	1'013	975	768	870	800	-70	-8.0%
Etabl. Spécial. AI	-	-	-	847	850	3	0.4%
Charges AVS/AI	11'390	10'817	6'697	-	-		
Part au fonds de crise	2'407	1'316	602	583	694	111	19.0%
Déficit LAIS	12'857	13'041	11'835	12'034	13'800	1'766	14.7%
Déficit transports	1'224	1'236	1'125	1'145	1'164	19	1.7%
Versement fds péréquation	-	-	5'539	4'920	6'000	1'080	22.0%
Part IFD	-6'092	-6'656	-7'724	-	-		
Taxe véhicules	-1'267	-1'328	-	-	-		
TOTAL	26'779	25'585	24'722	25'863	29'308	3'445	13.3%

L'augmentation de notre participation à l'Action sociale de plus de 780'000 francs provient d'une sous-évaluation par l'Etat de la charge 2002. Quant à notre part aux déficits des institutions de santé, elle augmente de 15% pour atteindre près de 14 millions de francs.

2.3.2. Autres subventions

Certaines subventions dans les domaines sociaux et culturels, qui émargeaient auparavant au chapitre des « Autres subventions », sont inscrites au budget dès 2003 de manière durable. Il s'agit des subventions suivantes :

Services sociaux

SOS futures mamans	Fr.	6'000.-
ANAAP	Fr.	14'400.-
Courte échelle	Fr.	12'000.-

Affaires culturelles

Nouvelle revue neuchâteloise	Fr.	4'000.-
Corodis	Fr.	5'000.-
Passeport théâtre 4 villes	Fr.	5'000.-
Fête de la musique	Fr.	10'000.-

Suite à la cessation de leurs activités, les subventions au Centre de puériculture (25'000 francs) et à la Fondation Maison Claire, Ecole romande d'aides familiales (10'000 francs), ont été abrogées dès 2003.

Certaines subventions seront adaptées dans le cadre de nos compétences financières. La subvention annuelle au Centre culturel neuchâtelois, inchangée depuis 1996, sera augmentée de 5% : elle fait l'objet du projet d'arrêté VI. La subvention à l'Académie Maximilien de Meuron et Lycée artistique sera portée à 66'000 francs, conformément au rapport du 18 juin

2001 relatif à l'aménagement de ses locaux dans l'immeuble 18, quai Philippe-Godet ; le projet d'arrêté VII formalise cette subvention.

2.4. Recettes fiscales

en milliers de francs	1999	2000	2001	B 2002	B 2003	Ecart B03/B02	
Impôt sur le revenu	66'728	67'871	83'446	84'000	89'700	5'700	6.8%
Impôt sur la fortune	8'249	8'644	9'830	10'000	9'900	-100	-1.0%
Impôt sur le bénéfice	27'839	30'816	39'742	33'500	39'000	5'500	16.4%
Impôt sur le capital	8'427	8'054	8'313	8'500	10'700	2'200	25.9%
Rectificatifs et amendes	3'545	3'007	4'562	2'100	2'900	800	38.1%
Taxe hospitalière	9'407	9'748	-	-	-		
Pertes et abandons	-2'163	-1'991	-2'141	-1'650	-1'200	450	-27.3%
Impôt fédéral direct	6'092	6'656	7'724	-	-		
Taxe sur les chiens	97	105	102	105	102	-3	-2.9%
Taxe sur les spectacles	930	872	1'125	1'200	691	-509	-42.4%
Taxe de pompes	-	-	111	-	-		
TOTAL	129'151	133'782	152'814	137'755	151'793	14'038	9.2%

Pour les personnes physiques, les premières taxations 2001 postnumerando sont effectuées depuis le début de l'année 2002. L'appréciation du résultat de cette taxation influe sur le montant inscrit au budget 2003, qui progresse pour l'impôt sur le revenu de 7%.

L'évolution de l'impôt sur le bénéfice de 5,5 millions de francs par rapport au budget 2002 est une confirmation du résultat déjà enregistré en 2001. En effet, la composition de l'assiette fiscale des personnes morales permet de prévoir une stabilité du produit de cet impôt malgré la morosité économique actuelle.

La progression de l'impôt sur le capital provient de quelques grandes sociétés qui voient leur capital imposable augmenter fortement.

3. Taxes, émoluments et tarifs

Les principaux tarifs demeurent inchangés : c'est le cas notamment des tarifs de l'eau, du gaz et de l'électricité. En revanche, conformément à la législation en matière de taxes causales, la taxe d'épuration fera l'objet d'une adaptation dès 2003 en raison de l'insuffisance de la couverture des charges.

4. Budget des investissements

Pour le budget 2003, la somme des investissements nets se monte à près de 67 millions de francs, dont plus de 27 millions de francs à la charge de la Ville.

Conformément aux directives du Service des communes, seuls les investissements du patrimoine administratif figurent au budget. Le tableau suivant présente la répartition entre les investissements du patrimoine administratif et du patrimoine financier.

Patrimoine	Administratif	Financier	Total
Investissements bruts	70'602'000	3'140'000	73'742'000
Recettes	-7'067'000	-	-7'067'000
Investissements nets	63'535'000	3'140'000	66'675'000
Investissements couverts	38'594'800	486'000	39'080'800
Solde à charge de la ville	24'940'200	2'654'000	27'594'200

Le budget consolidé des investissements 2003, comprenant des dépenses brutes pour près de 74 millions de francs, se situe au-delà du montant prévu à la planification quadriennale. A ce stade, 73% des dépenses d'investissements ont déjà été décidés par le Conseil général et le NHP représente à lui seul 37,4% des dépenses.

Les principaux investissements prévus en 2003 et dont les crédits ont déjà été votés concernent :

- le remplacement et l'acquisition de véhicules et machines des Travaux publics (1,25 million de francs),
- le programme de renouvellement des chaussées 2001-2005 (1 million de francs),
- l'entretien lourd des bâtiments du patrimoine administratif (725'000 francs),
- la construction de la nouvelle école primaire de la Maladière (4 millions de francs),
- la construction d'une halle de gymnastique triple à la rue du Littoral (4 millions de francs),
- les plans directeurs du Service des eaux (2,95 millions de francs), du Service du gaz (1,045 million de francs) et du Service de l'électricité (4,87 millions de francs),
- la réorganisation des Services industriels (747'000 francs),
- la construction du nouvel hôpital Pourtalès (26,44 millions de francs).

Les principales dépenses d'investissement qui feront l'objet de demandes de crédit sont les suivants :

- la rénovation complète du collège des Terreaux,
- l'imagerie par résonance magnétique (IRM),

- la première étape du stade de la Maladière,
- la réfection des installations du Chanet,
- la réalisation d'une déchetterie,
- la nouvelle caserne du SIS,
- l'acquisition du terrain nécessaire au SIS.

4.1. Comparaison avec la planification quadriennale des investissements

Le budget des investissements 2003 est supérieur de 8 millions de francs à la planification quadriennale 2001-2004. Néanmoins, pour les trois premières années de cette planification, la somme globale des investissements nets sera inférieure de 19 millions de francs aux prévisions.

Planification 2001 - 2004

	2001	2002	2003	2004	Total
Investissements bruts	65'991'500	66'236'600	68'169'400	53'767'500	254'165'000
Recettes	-7'002'500	-9'108'000	-9'406'000	-6'845'000	-32'361'500
Investissements nets	58'989'000	57'128'600	58'763'400	46'922'500	221'803'500

Comptes 2001, estimations 2002, budget 2003 et planification 2004

	C 2001	E 2002	B 2003	PL 2004	Total
Investissements bruts	46'724'019	58'988'000	73'742'000	53'767'500	233'221'519
Recettes	-10'232'844	-6'377'000	-7'067'000	-6'845'000	-30'521'844
Investissements nets	36'491'175	52'611'000	66'675'000	46'922'500	202'699'675

5. Taxe sur les spectacles et autres divertissements

A l'instar de nombreuses communes de Suisse, la Ville de Neuchâtel connaît depuis 1948 une taxe sur les spectacles et autres divertissements, dont le taux s'élève à 15 %, en application du décret cantonal de 1918 autorisant les communes à percevoir une telle taxe. Cette taxe, à charge du public de spectacles et de divertissements, appelée aussi droit des pauvres, était à l'origine un impôt de solidarité à l'égard des personnes démunies. Elle est prélevée par les organisateurs de divertissements et manifestations culturelles et sportives payants. Actuellement, douze cantons connaissent la taxe sur les spectacles. Sur le plan cantonal, dix-neuf communes l'ont introduite dont les taux varient entre 10 et 15%.

Depuis la création des syndicats intercommunaux, le produit de la taxe pour les spectacles organisés aux Patinoires du Littoral neuchâtelois (SIPLN) et au Théâtre du Passage (SITRN) leur est restituée.

Produit net de la taxe sur les spectacles depuis 1999

en francs	B 2003	B 2002	2001	2000	1999
Police	67'000	100'000	82'034	92'395	78'742
Affaires culturelles	530'000	800'000	851'472	703'789	772'693
<i>Restitution au SITRN</i>	<i>-120'000</i>	<i>-90'000</i>	<i>-105'322</i>	<i>-17'890</i>	-
Sports	94'000	100'000	191'971	75'814	78'456
<i>Restitution au SIPLN</i>	<i>-54'000</i>	<i>-25'000</i>	<i>-155'879</i>	<i>-30'699</i>	<i>-27'535</i>
TOTAL	517'000	885'000	1'020'155	854'108	929'892

Dans le cadre de la révision de la loi cantonale sur le cinéma, le Conseil d'Etat a notamment proposé de réduire à 10% le taux maximum auquel les communes sont autorisées à percevoir cette taxe et a adressé récemment un rapport au Grand Conseil afin de modifier le décret de 1918.

Par le projet d'arrêté IV, nous vous proposons de réduire à 10% le taux de la taxe sur les spectacles et autres divertissements dès le 1^{er} janvier 2003 et avons tenu compte de cette proposition dans le budget. Aux termes de cette réforme, la réduction d'un tiers de cet impôt, soit près de 300'000 francs, devrait s'accompagner d'une baisse du prix du billet de cinéma.

6. Statut du personnel communal

L'article 52 du Statut du personnel communal contient les dispositions s'agissant des jours fériés. Le 26 décembre ne figure pas au nombre des jours fériés, contrairement à ce qui se pratique dans la majorité des commerces, des banques et des autres administrations qui ont progressivement accordé congé à leur personnel ce jour-là.

Nous souhaitons répondre favorablement aux demandes du personnel communal à ce sujet et accroître par conséquent la liste des congés réguliers. Le projet d'arrêté V prévoit que cette mesure entre en vigueur dès son approbation, soit cette année déjà.

B. BUDGET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Comptes 2001	Budget 2002	Budget 2003	
Fr.	Fr.	Charges	Revenus
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
FONCTIONNEMENT			
505'329'257.24	510'639'150	Total des charges	525'872'300
507'205'273.38	508'733'750	Total des revenus	525'182'600
1'876'016.14		Excédent de revenus	
	1'905'400	Excédent de charges	689'700
INVESTISSEMENTS			
44'710'788.65	62'403'100	Total des dépenses	70'602'000
10'165'044.05	7'775'000	Total des recettes	7'067'000
34'545'744.60	54'628'100	Investissements nets	63'535'000
FINANCEMENT			
34'545'744.60	54'628'100	Investissements nets	63'535'000
-24'856'540.90	-25'576'000	Amortissements	26'916'900
-602'641	0	Amortissements extraordinaires	0
	86'500	Excédent des prélèvements aux financements spéciaux	
-5'172'672.93		Excédent des attributions aux financements spéciaux	157'700
	1'905'400	Excédent de charges du compte de fonctionnement	689'700
-1'876'016.14		Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
2'037'873.63	31'044'000	Insuffisance de financement	37'150'100

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Le compte de fonctionnement regroupe les charges et les revenus courants de la Ville.

Comparativement d'un budget à l'autre, les charges progressent de 2,98% et les revenus de 3,23%. L'excédent de charges du compte de fonctionnement prévu au budget de l'exercice 2003 s'élève à 689'700 francs.

Ce déficit représente le 0,13% du budget. La croissance économique, certes fortement ralentie cette année, influence encore le produit de l'imposition des personnes physiques et des personnes morales. Les augmentations de recettes permettent de compenser la hausse des charges du personnel générée par l'adaptation des salaires et par la création de nouveaux postes de travail ainsi que la forte hausse des subventions liées aux charges réparties par l'Etat et l'augmentation des dépenses du groupe « Biens, services et marchandises », particulièrement sensible dans le secteur des Hôpitaux.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Le budget des investissements comprend les dépenses destinées à l'amélioration de l'infrastructure publique. Il ne prend ainsi en compte que les investissements du patrimoine administratif dont la synthèse pour le budget 2003 se présente comme suit :

Investissements à la charge de la Ville	Fr.	24'940'200	39%
Investissements couverts	Fr.	<u>38'594'800</u>	61%
Total des investissements nets	Fr.	<u>63'535'000</u>	100%

FINANCEMENT

Sous cette rubrique, nous déterminons la part de l'investissement net qui n'est pas couverte par l'autofinancement et qui doit être financée par l'emprunt.

Notre capacité d'autofinancement s'élève à 26,4 millions de francs (budget 2002 : 23,6), constituée par les amortissements augmentés de l'excédent des attributions aux réserves et le report du résultat de fonctionnement, ce qui laisse apparaître une insuffisance de financement de 37,1 millions de francs pour le budget 2003 (42,9 millions de francs en tenant compte du patrimoine financier).

Toutefois, si cette insuffisance de financement nécessite un recours à l'emprunt, elle ne grève les comptes de fonctionnement ultérieurs que pour la part des investissements non couverts à charge de la Ville qui s'élèvent à 24,9 millions de francs (29,9 millions de francs avec le patrimoine financier).

C. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

Par sections	Budget 2003		Budget 2002		Comptes 2001	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
01. Chancellerie	6'344'900	1'486'600	6'014'900	1'400'400	8'006'594.73	1'511'891.45
02. Finances	58'863'400	190'757'400	58'838'700	178'685'100	58'908'898.97	190'265'362.95
03. Forêts et Domaines	4'608'400	3'914'100	4'359'400	3'919'200	4'567'869.75	3'717'338.09
04. Services sociaux	22'581'300	2'131'400	18'723'900	2'048'200	25'040'901.83	2'085'794.40
05. Travaux publics	35'880'800	18'091'400	35'855'300	18'427'400	34'284'098.50	16'644'599.16
06. Urbanisme	16'316'000	11'367'400	14'769'900	11'349'150	16'219'207.02	9'911'775.90
07. Police	16'769'000	6'475'500	15'126'300	6'221'100	14'454'777.56	6'205'927.44
08. Police du feu	10'323'000	4'787'600	9'914'300	4'218'100	8'882'257.05	4'067'396.35
09. Instruction publique	112'550'200	80'326'500	108'385'650	76'782'600	100'003'329.52	70'514'246.72
10. Affaires culturelles	14'592'600	1'110'800	14'219'500	1'593'300	13'933'712.10	1'431'571.52
11. Services industriels	75'750'500	81'343'700	77'816'900	82'955'200	78'877'180.97	84'090'444.17
12. Hôpitaux	133'891'000	120'076'000	129'878'800	117'830'000	125'359'708.38	113'504'840.33
13. Sports	10'293'700	3'313'200	9'728'000	3'303'000	9'951'576.73	3'243'084.90
14. Tourisme et transports	7'107'500	1'000	7'007'600	1'000	6'839'144.13	11'000.00
	525'872'300	525'182'600	510'639'150	508'733'750	505'329'257.24	507'205'273.38
Excédent de charges		689'700		1'905'400		
Excédent de revenus					1'876'016.14	
TOTAL	525'872'300	525'872'300	510'639'150	510'639'150	507'205'273.38	507'205'273.38

CLASSIFICATION SPECIFIQUE

Par natures	Budget 2003		Budget 2002		Comptes 2001	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30. Charges de personnel	237'371'000		230'331'100		217'495'837.38	
31. Biens, services et marchandises	133'202'800		131'615'000		129'833'370.77	
32. Intérêts passifs	25'793'200		25'888'600		25'189'043.43	
33. Amortissements	26'916'900		25'576'000		25'459'181.90	
34. Parts et contributions aux communes	-		-		0.00	
35. Dédommagements aux collectivités publ.	14'076'800		13'407'300		12'803'907.10	
36. Subventions accordées	47'600'600		42'776'700		49'681'608.32	
37. Subventions redistribuées	-		-		0.00	
38. Attributions aux réserves	1'039'300		989'600		7'813'619.12	
39. Imputations internes	39'871'700		40'054'850		37'052'689.22	
40. Impôts		152'993'000		139'405'000		148'763'275.15
41. Patentes et concessions		68'700		74'600		53'564.80
42. Revenus des biens		14'399'800		14'083'800		13'658'455.15
43. Contributions, émoluments		182'409'600		188'986'100		184'220'252.07
44. Parts à des recettes cantonales		1'849'000		1'443'500		9'557'843.49
45. Dédommagements de collectivités publ.		34'098'200		31'001'200		27'638'351.54
46. Subventions acquises		98'611'000		92'608'600		83'619'895.77
47. Subventions à redistribuer		-		-		0.00
48. Prélèvements aux réserves		881'600		1'076'100		2'640'946.19
49. Imputations internes		39'871'700		40'054'850		37'052'689.22
Excédent de charges	525'872'300	525'182'600	510'639'150	508'733'750	505'329'257.24	507'205'273.38
Excédent de revenus		689'700		1'905'400	1'876'016.14	
TOTAL	525'872'300	525'872'300	510'639'150	510'639'150	507'205'273.38	507'205'273.38

EVOLUTION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

(sans imputations internes)

En mios de francs	1992	en %	1999	en %	2000	en %	2001	en %	B 2002	en %	B 2003	en %
Charges												
Charges de personnel	176.2	49.8%	199.6	48.1%	203.8	46.9%	217.5	46.5%	230.3	48.9%	237.4	48.8%
Biens, services et marchandises	93.3	26.3%	111.1	26.8%	120.9	27.8%	129.8	27.7%	131.6	28.0%	133.2	27.4%
Intérêts passifs	26.7	7.5%	19.9	4.8%	22.9	5.3%	25.2	5.4%	25.9	5.5%	25.8	5.3%
Amortissements	14.7	4.2%	20.0	4.8%	22.6	5.2%	25.4	5.4%	25.6	5.4%	26.9	5.5%
Dédommagements aux collectivités	12.0	3.4%	12.3	3.0%	12.9	3.0%	12.8	2.7%	13.4	2.8%	14.1	2.9%
Subventions accordées	30.5	8.6%	50.4	12.1%	50.8	11.7%	49.7	10.6%	42.8	9.1%	47.6	9.8%
Subventions redistribuées	0.1	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%		0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%
Attributions aux réserves	0.6	0.2%	1.6	0.4%	0.9	0.2%	7.8	1.7%	1.0	0.2%	1.0	0.2%
Total	354.1	100.0%	414.9	100.0%	434.8	100.0%	468.2	100.0%	470.6	100.0%	486.0	100.0%
<i>Total en % (base 1992)</i>	100.0%		117.2%		122.8%		132.2%		132.9%		137.2%	
Produits												
Impôts	101.4	28.5%	125.2	30.0%	129.1	29.6%	148.8	31.7%	139.4	29.7%	153.0	31.5%
Patentes & concessions	0.2	0.1%	0.1	0.0%	0.1	0.0%	0.1	0.0%	0.1	0.0%	0.1	0.0%
Revenus des biens	19.3	5.4%	14.0	3.4%	14.1	3.2%	13.6	2.9%	14.1	3.0%	14.4	3.0%
Contributions	157.0	44.1%	171.4	41.1%	177.9	40.7%	184.2	39.2%	189.0	40.3%	182.4	37.6%
Parts à des recettes	6.5	1.8%	8.8	2.1%	9.6	2.2%	9.5	2.0%	1.4	0.3%	1.8	0.4%
Dédommagements de collectivités	12.2	3.4%	20.1	4.8%	24.3	5.6%	27.6	5.9%	31.0	6.6%	34.1	7.0%
Subventions acquises	58.9	16.6%	76.0	18.2%	80.7	18.5%	83.6	17.8%	92.6	19.8%	98.6	20.3%
Subventions à redistribuer	0.1	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%		0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%
Prélèvements aux réserves	0.2	0.1%	1.4	0.3%	0.9	0.2%	2.6	0.6%	1.1	0.2%	0.9	0.2%
Total	355.8	100.0%	417.0	100.0%	436.7	100.0%	470.0	100.0%	468.7	100.0%	485.3	100.0%
<i>Total en % (base 1992)</i>	100.0%		117.2%		122.7%		132.1%		131.7%		136.4%	
RESULTAT	1.7		2.1		1.9		1.8		-1.9		-0.7	

Charges de fonctionnement

30. CHARGES DE PERSONNEL

	Budget 2003	Ecart	Budget 2002	Comptes 2001
	Fr.	%	Fr.	Fr.
300 Autorités et commissions	1'091'200	22.8%	888'900	1'004'597.46
301 Personnel administratif et d'exploitation	134'321'100	2.9%	130'512'800	126'851'042.43
302 Personnel enseignant	57'779'500	3.6%	55'775'200	51'021'918.50
303 Assurances sociales	16'880'500	3.2%	16'350'300	15'094'498.53
304 Caisse de pensions de l'Etat	5'729'500	3.5%	5'538'000	4'937'217.94
305 Assurance acc. et perte de gains	1'973'000	-2.2%	2'017'600	1'468'402.76
306 Prestations en nature	818'100	19.9%	682'500	572'334.43
307 Caisse de pensions Ville	15'732'800	1.4%	15'519'600	13'603'473.65
308 Personnel temporaire	1'219'000	-8.2%	1'328'400	1'268'691.95
309 Autres charges de personnel	1'826'300	6.3%	1'717'800	1'673'659.73
30 TOTAL	237'371'000	3.1%	230'331'100	217'495'837.38

Dans le cadre du budget 2003, le groupe charges de personnel progresse de 7 millions de francs par rapport au budget 2002, soit une augmentation de 5,3 millions pour l'Administration, 2,8 pour l'Instruction publique, et une diminution de 1,1 million pour les Hôpitaux.

Pour l'élaboration du budget 2003, les paramètres retenus sont les suivants :

- indexation Ville : 102, c'est-à-dire 0.3 point de moins que le budget 2002 calculé à 102.3, ou 0.6 point de plus que l'indice des prix à la consommation de novembre 2001 utilisé pour le paiement des salaires 2002;
- indexation Etat : 128, comme pour le budget 2002 (correspond à l'IPC de 102.2) ;
- cotisation pour l'assurance maladie perte de gain des fonctionnaires: 1% (B02 : 1,15%);
- cotisations à la Caisse de pensions : - part employé A : 7,5%, employé B : 9,25%
 - part employeur* : 180% de la "part employés"
 - montant de coordination : 14'560 francs.

*Compte tenu de l'évolution boursière défavorable, nous avons décidé de porter à 180% au budget 2003 (B02 : 165%) la contribution patronale à la Caisse de pensions du personnel de la Ville.

Pour l'Administration, la différence entre les deux budgets s'explique comme suit:

- augmentation de l'effectif de 42,7 postes : 3,4 mio
 - différence d'indice et de cotisations aux assurances sociales : 0,3 mio
 - augmentations individuelles: 1,6 mio
- Total en millions de francs 5,3 mio
=====

Globalement (Administration, Instruction publique et Hôpitaux), la différence entre les deux budgets se chiffre à 7 millions environ. En ce qui concerne la Caisse de pensions, malgré l'augmentation de la part employeur de 160 à 180 % la progression des charges s'élève à quelque 200'000 francs. Cela s'explique par le montant très élevé des rappels de cotisation qui figurait au budget 2002, particulièrement pour les Hôpitaux en raison de l'adaptation des salaires des professions médicales décidée en 2001 par l'Etat.

Toujours en ce qui concerne les Hôpitaux, il faut noter qu'après la forte hausse observée pour le budget 2002, cette section présente pour l'exercice 2003 un budget à la baisse de 1,1 million pour la raison évoquée au paragraphe précédent et en raison de la suppression des postes supplémentaires prévus pour Expo 02.

Evolution des effectifs du personnel communal

Sections	Nombre de postes effectifs						Variation
	Budget 1998	Budget 1999	Budget 2000	Budget 2001	Budget 2002	Budget 2003	
Chancellerie	19.95	19.95	19.95	20.90	20.90	21.50	0.60
Finances	66.39	71.62	74.06	82.11	86.53	87.33	0.80
Forêts & Domaines	11.75	11.85	11.83	12.83	12.83	13.46	0.63
Services sociaux	47.48	56.51	55.84	57.47	65.34	77.96	12.62
Travaux publics	144.92	144.77	147.34	152.65	151.00	156.22	5.22
Urbanisme	29.12	29.42	31.02	32.32	32.67	33.00	0.33
Police	101.41	103.52	105.96	105.66	114.97	124.54	9.57
Police du feu	54.84	56.86	56.86	66.69	67.55	72.86	5.31
Affaires culturelles	43.59	45.61	45.40	45.00	45.68	47.73	2.05
Services industriels	127.04	127.90	124.55	116.86	116.99	120.41	3.42
Sports	31.22	34.10	37.20	39.07	42.75	44.40	1.65
Tourisme et transports	-	-	-	-	-	0.50	0.50
ADMINISTRATION	677.71	702.11	710.01	731.56	757.21	799.91	42.70
BPU	28.56	28.66	-	-	-	-	-
Instruction publique	101.41	100.81	102.23	104.95	104.84	108.37	3.53
Hôpitaux	715.98	717.48	718.91	724.24	750.85	745.80	-5.05
TOTAL	1'523.66	1'549.06	1'531.15	1'560.75	1'612.90	1'654.08	41.18

L'effectif de l'Administration progresse de 42,7. Les diminutions d'effectif ou modifications mineures de taux d'activité, selon les dispositions relatives à la modulation facultative du

temps de travail par exemple, ne sont pas prises en compte dans ces explications. Les nouveaux postes sont les suivants :

Chancellerie : il est prévu un poste de journaliste stagiaire pour le secrétariat du Bulletin officiel.

Finances : un contrôleur des comptes, poste supprimé il y a quelques années, sera engagé aux Services financiers.

Domaines : l'effectif inclut désormais 0,65 poste pour l'entretien, activité assurée auparavant par mandat.

Services sociaux : L'effectif augmente de plus de 12,62 postes.

Office du travail : L'augmentation de 8,25 postes s'inscrit principalement dans la poursuite du programme de mise en place des structures d'accueil d'enfants scolarisés, comprenant également en partie des postes figurant au budget 2002 pour une fraction de l'exercice et apparaissant au budget 2003 pour la totalité de l'année.

L'accueil des écoliers à la Crèche des Bercles implique l'engagement de 1,5 poste.

Le Service social augmente, d'un poste d'assistant social, de 0,5 poste d'adjoint du chef et de 0,5 d'employé de bureau.

L'Agence AVS prévoit 0,5 poste d'employé de commerce.

Planning familial : renforcement de l'effectif de 0,5 poste de conseillère.

Travaux publics : La Voirie comprend la création de deux nouveaux postes (nouvelle déchetterie communale) et le Service des parcs et promenades compte trois postes supplémentaires autofinancés liés au site de Cernier (correction de trois postes omis dans le budget 2002).

Police : l'Etat-civil prévoit 0,5 poste temporairement pour assurer un mandat particulier. L'effectif du Contrôle des habitants progresse de 0,5 poste pour une durée limitée pour assurer l'harmonisation des fichiers à la nouvelle législation ainsi qu'un poste d'employé administratif supplémentaire lié à la croissance des activités impliquées par la réforme du passeport, le vote par correspondance et la gestion administrative liée à la taxe déchets. Un chef de projet complète l'effectif pour la mise en application des nouvelles dispositions en matière de droits politiques et de vote électronique.

L'augmentation de l'effectif du Corps de police de 7,67 postes est due principalement à la création de cinq postes pour le renforcement des cinq brigades d'intervention, de deux postes pour la notification des commandements de payer (financés) et de 0,5 poste de médiateur conformément à l'action 19 de l'Agenda 21. La réorganisation du Corps de police fera l'objet d'un rapport à votre Autorité durant l'année 2003.

L'incorporation du service sanitaire du Val-de-Ruz à la Police du feu entraîne une hausse de l'effectif de cinq postes (financés).

Instruction publique : les effectifs progressent de 3,53 postes, dont près de trois au Lycée Jean-Piaget.

Affaires culturelles : l'Atelier des Musées est renforcé de 0,5 poste au vu du succès de cette activité. Le Musée d'art et d'histoire augmente de 0,65 poste dans le cadre du changement de direction et de l'augmentation de taux d'activité qui en découle. Quant au Musée d'histoire naturelle, il y a une hausse de 0,55 poste dans le cadre d'un remplacement au secrétariat.

Services industriels : Les Services généraux comprennent 0,5 poste supplémentaire de porteur de factures, compensé par une diminution des frais de port pour l'envoi des factures. Au Service des eaux et du gaz, un collaborateur partant à la retraite et qui a fini sa carrière avec un taux d'activité de 50% est remplacé à 100%. Au Laboratoire des eaux et de l'environnement, le poste de l'ancien chef du laboratoire, afin de passer le témoin au nouveau, explique l'augmentation, limité dans le temps, de 0,35 poste. Enfin, au Service de l'électricité, le rattrapage obligatoire des contrôles périodiques, liés à la nouvelle ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT), entraîne une augmentation de deux postes de contrôleurs.

Sports : le service présente une hausse de 1,65 poste, dont un responsable de l'organisation de manifestations à l'intention des jeunes dans les différents quartiers de la ville. Les autres augmentations concernent des postes d'auxiliaires.

Comparaison des charges de personnel aux comptes 2001 et budgets 2002 et 2003

Sections	C 2001	B 2002	B 2003	B 03 - B 02	Ecart
Chancellerie	3'051'718	3'144'900	3'521'600	376'700	12%
Finances	9'551'191	9'675'200	9'891'400	216'200	2%
Forêts & Domaines	1'410'773	1'467'700	1'597'200	129'500	9%
Services sociaux	5'210'850	5'843'500	7'127'200	1'283'700	22%
Travaux publics	14'526'272	14'804'400	15'312'600	508'200	3%
Urbanisme	3'173'508	3'319'100	3'505'400	186'300	6%
Police	10'843'544	11'470'200	12'739'100	1'268'900	11%
Police du feu	6'901'881	8'012'900	8'230'000	217'100	3%
Affaires culturelles	4'427'761	4'651'300	5'040'400	389'100	8%
Services industriels	12'850'124	13'156'200	13'486'000	329'800	3%
Sports	3'333'415	3'470'900	3'761'200	290'300	8%
Tourisme et transports	-	-	63'000	63'000	
ADMINISTRATION	75'281'037	79'016'300	84'275'100	5'258'800	7%
Instruction publique	70'224'074	76'353'800	79'192'900	2'839'100	4%
Hôpitaux	71'990'726	74'961'000	73'903'000	-1'058'000	-1%
TOTAL	217'495'837	230'331'100	237'371'000	7'039'900	3%

31. ACHATS DE BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES

		Budget 2003	Ecart	Budget 2002	Comptes 2001
		Fr.	%	Fr.	Fr.
310	Fournitures de bureau, imprimés et matériel d'enseignement	9'409'800	5.2%	8'941'400	8'554'225.03
311	Achats de mobilier, machines, véhicules	7'481'050	5.0%	7'122'100	6'316'452.98
312	Eau, énergie, combustibles	43'560'300	-4.1%	45'439'100	46'317'348.73
313	Autres marchandises	15'395'150	10.1%	13'976'600	15'125'155.32
314	Entretien des immeubles et du réseau routier	10'720'700	7.0%	10'017'600	10'871'294.53
315	Entretien d'objets mobiliers	4'953'750	-10.9%	5'558'400	3'314'521.81
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	7'797'200	-9.3%	8'594'300	8'051'535.82
317	Dédommagements	1'452'600	5.1%	1'381'700	1'317'910.47
318	Honoraires et autres services	30'819'200	6.6%	28'908'500	28'324'064.83
319	Frais divers	1'613'050	-3.7%	1'675'300	1'640'861.25
31	TOTAL	133'202'800	1.2%	131'615'000	129'833'370.77

Pour ce groupe de charges qui représente plus de 25% des charges totales, l'augmentation par rapport au budget 2002 s'élève à près de 1,6 million de francs.

Par entité, cette variation entre les deux budgets se décompose ainsi :

- Administration + 40'500
- Instruction publique + 752'700
- Services industriels - 2'229'400 baisse de la consommation d'eau et baisse du prix du gaz
- Hôpitaux + 3'024'000 compensé par les recettes et subv. LAIS

Pour l'administration, l'augmentation provient principalement de l'entretien du domaine public et de divers frais pour l'accueil extra-scolaire compensés par une baisse des frais de réparations par la garage des travaux publics et de l'entretien des signalisations lumineuses.

S'agissant de l'instruction publique, les charges supplémentaires dues notamment au Réseau Pédagogique Neuchâtelois (RPN) sont facturées par le biais du prix coûtant.

Ainsi, abstraction faite des charges refacturées, ce groupe de dépenses est stable.

32. INTERETS PASSIFS

		Budget 2003	Ecart	Budget 2002	Comptes 2001
		Fr.	%	Fr.	Fr.
320	Engagements courants	16'700	12.8%	14'800	25'514.85
321	Dettes à court terme	1'265'000	-10.6%	1'415'000	2'011'576.20
322	Dettes à long terme	24'509'000	0.2%	24'455'300	23'116'144.43
323	Dettes envers des entités	2'500	-28.6%	3'500	35'807.95
32	TOTAL	25'793'200	-0.4%	25'888'600	25'189'043.43

La baisse tendancielle des taux débutée en 2001, poursuivie en 2002 et qui devrait se maintenir en 2003, nous permet de contenir la charge dévolue au service de la dette.

321- Depuis le second semestre 2001, les taux à court terme ont entamé une décrue, reflétant par là, la politique monétaire pratiquée par la Banque Nationale Suisse. Cette dernière a commencé à réduire la moyenne de sa marge de fluctuation du Libor à 3 mois depuis mars 2001. La baisse des taux induit une diminution de 150'000 francs du service de la dette à court terme.

322- Après une brève reprise à la hausse des taux à long terme au printemps dernier, la situation conjoncturelle et la chute des marchés boursiers ont inversé la tendance. Le recul d'abord modéré s'est ensuite accéléré depuis août 2002. Tenant compte du fait qu'un total de 35 millions d'emprunts arriveront à échéance auxquels s'ajouteront un besoin de liquidités de 37,1 millions selon les prévisions de septembre 2002, le montant dévolu au service de la dette à long terme reste comparable au montant inscrit au budget 2002.

Rappelons que la Ville joue le rôle de mandataire pour réaliser des équipements importants et d'intérêt régional ce qui implique que le financement des investissements est assuré par la commune ; en parallèle, les charges financières représentant plus de 50% des charges d'intérêt, sont répercutées comme cela figure au tableau suivant (sous la rubrique intérêts refacturés).

L'évolution de la dette ainsi que différents ratios pertinents sont également présentés sur ce tableau.

Evolution de la dette et de la charge d'intérêts

En milliers de francs	1999	2000	2001	Budget 2002	Budget 2003
Dette à long terme	482'720	523'000	563'000	605'000	627'000
Intérêts passifs	19'853	22'915	25'189	25'889	25'793
./. revenus financiers	-1'753	-927	-1'047	-708	-919
./. intérêts refacturés (1)	-9'468	-10'462	-11'409	-13'029	-12'997
Charge nette	8'632	11'526	12'733	12'152	11'877
Produits des impôts (A)	124'195	126'665	145'683	136'300	150'300
Intérêts passifs / A	16.0%	18.1%	17.3%	19.0%	17.2%
Charge nette / A	7.0%	9.1%	8.7%	8.9%	7.9%
Recettes courantes (B)	415'596	435'755	467'516	468'290	484'429
Intérêts passifs / B	4.8%	5.3%	5.4%	5.5%	5.3%
Charge nette / B	2.1%	2.6%	2.7%	2.6%	2.5%
Nombre d'habitants	31'857	31'753	31'587	31'800	31'600
Dette par habitant	15'153.-	16'471.-	17'824.-	19'025.-	19'842.-
Intérêts passifs / habitant	623.-	722.-	797.-	814.-	816.-
Charge nette / habitant	271.-	363.-	403.-	382.-	376.-

(1) Intérêts refacturés (détails):

-Hôpitaux	2'159	2'611	3'409	4'583	4'931
-Services industriels	5'112	5'387	5'747	6'209	5'871
-Ecoles	954	1'050	1'044	987	952
-Urbanisme	1'243	1'414	1'209	1'250	1'243
	9'468	10'462	11'409	13'029	12'997

Composition de la dette

Taux d'intérêts		Prêteurs	Echéances	
%	Fr.		Année	Fr.
3.125	85'000'000	- Emprunts publics	230'000'000	2004 30'000'000
3.600	10'000'000			
3.750	70'000'000	- Assurances	118'000'000	2005 35'000'000
3.850	5'000'000			
3.870	20'000'000	- Fonds de compensation AVS	40'000'000	2006 60'000'000
3.875	10'000'000			
3.950	10'000'000	- Banques	116'000'000	2007 90'000'000
4.000	105'000'000			
4.050	5'000'000	- SUVA	40'000'000	2008 115'000'000
4.060	10'000'000			
4.150	10'000'000			2009 90'000'000
4.250	61'000'000			
4.280	5'000'000			2010 43'000'000
4.300	5'000'000			
4.375	25'000'000			2011 40'000'000
4.500	43'000'000			
4.570	5'000'000			2012 41'000'000
4.625	10'000'000			
4.750	15'000'000			
4.780	5'000'000			
4.870	5'000'000			
4.875	5'000'000			
4.950	10'000'000			
5.000	10'000'000			
	10'000'000	Emprunts 2002 à conclure	10'000'000	10'000'000
	73'000'000	Emprunts 2003 à conclure	73'000'000	73'000'000
Totaux:	627'000'000		627'000'000	627'000'000

33. AMORTISSEMENTS

	Budget 2003	Ecart	Budget 2002	Comptes 2001
	Fr.	%	Fr.	Fr.
330 Patrimoine financier, immeubles	1'307'700	-9.1%	1'438'400	1'780'133.20
330 Escomptes, pertes et abandons	3'699'100	-9.6%	4'093'100	4'932'142.77
331 Patrimoine administratif	21'910'100	9.3%	20'044'500	18'746'905.93
33 TOTAL	26'916'900	5.2%	25'576'000	25'459'181.90

330 - Les pertes et abandons concernant le contentieux fiscal diminuent de 450'000 francs et se montent à 1'200'000 francs. Celui des Hôpitaux diminue également de 50'000 francs pour s'établir à 315'000 francs.

Une imputation forfaitaire d'impôt de 1'900'000 francs (+ 100'000 francs) figure au budget 2003 du Service des contributions.

Les pertes budgétaires des Services industriels se montent à 135'000 francs, soit une diminution de 96'000 francs.

331 - Suite aux nouveaux investissements, les amortissements sont en augmentation dans la majorité des sections.

35. DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES

	Budget 2003	Ecart	Budget 2002	Comptes 2001
	Fr.	%	Fr.	Fr.
351 Canton (formation professionnelle facturée par l'Etat)	476'300	-1.0%	481'300	496'565.25
352 Communes (formation professionnelle assurée par les communes, ESRN)	13'600'500	5.2%	12'926'000	12'307'341.85
35 TOTAL	14'076'800	5.0%	13'407'300	12'803'907.10

Ce chapitre est essentiellement influencé par les prix coûtants versés pour les élèves de la Ville fréquentant l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel ou d'autres établissements scolaires hors du territoire communal, en vue d'y parfaire leur formation.

Pour l'ESRN, la participation aux charges est budgétisée à 12'500'000 francs et représente un prix coûtant de 10'651 francs (10'537 francs en 2002) pour chacun des 1'175 élèves (1'130 élèves en 2002). Cette participation est supérieure de 600'000 francs à celle prévue en 2002, en raison de l'augmentation du nombre d'élèves (+ 45) et du prix coûtant (+ 114 francs).

36. SUBVENTIONS ACCORDEES

		Budget 2003	Ecart	Budget 2002	Comptes 2001
		Fr.	%	Fr.	Fr.
361	Canton (aide sociale, établ. enfants et adoles., établ. pers. âgées, établ. AI, aide hospitalière, part fonds de crise, péréquation financière)	29'494'400	13.4%	26'015'900	32'611'651.45
362	Communes (Syndicats théâtre régional, anneau d'athlétisme et patinoires)	2'419'200	5.8%	2'285'700	2'457'203.95
364	Sociétés d'économie mixte (BPU, compagnies de transports)	8'584'800	0.1%	8'579'000	8'327'560.21
365	Institutions privées (chancellerie, services sociaux et affaires culturelles)	6'358'700	21.7%	5'226'400	5'066'999.96
366	Personnes physiques (aide complém. AVS/AI, bourses, chômeurs, aide aux logements)	743'500	11.0%	669'700	1'218'192.75
36	TOTAL	47'600'600	11.3%	42'776'700	49'681'608.32

Ce groupe reste largement influencé par les charges réparties par l'Etat.

361 - Notre part à l'aide sociale augmente de 781'100 francs et celle à la péréquation financière de 1'080'000 francs.

Les charges imposées, basées sur la population, évoluent de la façon suivante par rapport au budget 2002 :

- LESEA	:	- 245'100 francs
- LESPA	:	- 70'300 francs
- Etabl. spéc. AI	:	+ 3'100 francs
- Fonds de crise cantonal chômeurs	:	+ 111'500 francs
- Fonds de compensation	:	+ 50'000 francs
- LAIS	:	+ 1'766'200 francs
- Entreprises de transports	:	+ 2'000 francs

362 - Notre part à l'exploitation du Théâtre du Passage figure pour 1'065'000 francs au budget 2003 (+ 42'000 francs) et celle du Syndicat intercommunal des patinoires pour 954'500 francs (+ 31'500 francs).

- 364 - Notre participation au déficit de la BPU augmente de 22'100 francs et celle des TN de 166'700 francs. Par contre, le coût de l'action de promotion "Onde verte" diminue de 200'000 francs en raison de l'échéance de cette mesure en mars 2003.
- 365 - Notre participation au Centre de santé s'élève à 900'000 francs au budget 2003 (+140'000 francs). Les subventions versées aux crèches et pour l'accueil de la petite enfance passent de 1'050'000 francs au budget 2002 à 2'401'400 francs au budget 2003. Le montant budgété pour les crèches privées de 561'400 francs correspond à l'écart entre le prix coûtant calculé par l'Etat et le coût réel de fonctionnement des deux plus grandes crèches privées de notre Ville. L'entrée en vigueur de la Loi sur la petite enfance engendre un coût estimé pour notre Ville à 1'840'000 francs diminué de quelques 172'500 francs récupérés auprès des autres communes du canton.

38. ATTRIBUTIONS AUX RESERVES

		Budget 2003	Ecart	Budget 2002	Comptes 2001
		Fr.	%	Fr.	Fr.
381	Attributions aux financements spéciaux (droits de superficie et taxes affectées)	783'000	4.0%	753'100	1'715'381.82
382	Attributions aux réserves	256'300	8.4%	236'500	6'098'237.30
38	TOTAL	1'039'300	5.0%	989'600	7'813'619.12

Détail des attributions :

Chancellerie

Expo.02	0.00	0	2'000'000.00
---------	------	---	--------------

Finances

Ducroire sur débiteurs	0.00	0	1'000'000.00
------------------------	------	---	--------------

Réserve déchets	0.00	0	1'473'338.85
-----------------	------	---	--------------

Encouragement à la formation	0.00	0	100'000.00
------------------------------	------	---	------------

Forêts et domaines

Droit de superficie fondation "Chez Nous"	3'200	3'200	3'200.00
--	-------	-------	----------

Réserve forestière	20'000	5'000	250'000.00
--------------------	--------	-------	------------

Travaux publics

Epuration des eaux (excédent de revenus annuels)	554'600	698'900	0.00
---	---------	---------	------

Ordures et déchets (excédent de revenus annuels)	21'600	0	0.00
---	--------	---	------

Ports et rives (excédent de revenus annuels)	0	0	89'438.97
---	---	---	-----------

à reporter	599'400	707'100	4'915'977.82
------------	---------	---------	--------------

	Budget 2003	Ecart	Budget 2002	Comptes 2000
	Fr.	%	Fr.	Fr.
report :	599'400		707'100	4'915'977.82
Urbanisme				
Immeubles locatifs patrimoine financier, réserve pour entretien	113'400		109'200	1'272'600.00
Immeubles HLM patrimoine financier, réserve pour entretien	17'600		17'500	147'400.00
Immeubles locatifs patrimoine administr., réserve pour entretien	30'300		29'800	227'600.00
Fonds compensatoire pour aménagement de places de parc, réserve	50'000		50'000	10'800.00
Police				
Ports (excédent de revenus annuels)	93'500		0	0.00
Police du feu				
Construction d'abris publics de protection civile, réserve	1'000		1'000	38'604.00
Instruction publique				
Équipement CPLN, réserve	75'000		75'000	80'637.30
Affaires culturelles				
Achat d'objets de collections, réserve	0		0	250'000.00
Services industriels				
Réserve pour eaux	59'100		0	0.00
Réserve pour fluct. du prix de l'énergie	0		0	870'000.00
	1'039'300		989'600	7'813'619.12

39/49. IMPUTATIONS INTERNES

A l'intérieur du compte de fonctionnement, des imputations internes sont effectuées entre les différentes subdivisions administratives. Leur but est de connaître le prix de revient réel des prestations. A la fin de la période comptable, les montants débités (groupe 39) et crédités (groupe 49) s'équilibrent.

Pour l'exercice 2003, les imputations internes s'élèvent à 39,9 millions de francs (budget 2002 : 40,1 millions).

Revenus de fonctionnement

40. IMPOTS

	Budget 2003	Ecart	Budget 2002	Comptes 2001
	Fr.	%	Fr.	Fr.
400 Personnes physiques	102'500'000	6.7%	96'100'000	99'480'841.45
401 Personnes morales	49'700'000	18.3%	42'000'000	48'054'986.75
406 Impôts sur la propriété et la dépense	793'000	-39.2%	1'305'000	1'227'446.95
40 TOTAL	152'993'000	9.7%	139'405'000	148'763'275.15

Ce groupe qui représente plus du 29% du total des recettes du budget 2003 augmente de plus de 13,6 millions de francs. Les impôts sur les personnes physiques et les taxations rectificatives progressent de 6,4 millions de francs alors que les impôts sur les personnes morales augmentent de 7,7 millions de francs.

400 - L'augmentation de 6,4 millions de francs par rapport au budget 2002 se décompose de la manière suivante :

+ 4'700'000 francs correspondant à l'effet cumulatif de l'écart entre la taxation 2002 estimée et les tranches 2002 et l'adaptation des tranches 2003,

+ 1'000'000 francs d'impôt à la source estimé sur la base des acomptes reçus en 2002,

- 100'000 francs d'impôt sur la fortune conforme à la tendance de l'évolution de cet impôt et tenant compte de la baisse du coefficient à 94%,

+ 800'000 francs de taxations rectificatives correspondant à l'évolution moyenne de ces dernières années.

401 - L'augmentation de 7,7 millions de francs par rapport au budget 2002 est composée de :

+ 5'500'000 francs d'impôt sur le bénéfice consécutif au maintien des bénéfices imposables au niveau de ceux déjà enregistrés en 2001,

+ 1'700'000 francs d'impôt sur le capital dû à la hausse du capital imposable de quelques grandes sociétés de notre Ville,

+ 500'000 francs correspondant au rendement prévisible de l'impôt foncier compte tenu du résultat atteint en 2001.

Evolution du produit de l'impôt

Années	Impôt direct		Impôt sur la propriété et la dépense	Total
	Personnes physiques	Personnes morales		
1992	75'030'774	25'218'601	1'142'721	101'392'096
1993	77'936'440	25'515'777	1'103'364	104'555'581
1994	78'924'091	28'592'519	1'144'117	108'660'727
1995	77'582'643	28'254'672	1'150'962	106'988'276
1996	80'040'281	32'887'124	1'019'536	113'946'942
1997	80'217'707	31'148'881	1'140'405	112'506'993
1998	81'419'946	32'146'732	1'165'569	114'732'248
1999	84'845'314	39'349'278	1'027'194	125'221'786
2000	85'968'794	42'171'586	977'468	129'117'848
2001	99'480'841	48'054'987	1'227'447	148'763'275
B 2002	96'100'000	42'000'000	1'305'000	139'405'000
B 2003	102'500'000	49'700'000	793'000	152'993'000

41. PATENTES ET CONCESSIONS

	Budget 2003	Ecart	Budget 2002	Comptes 2001
	Fr.	%	Fr.	Fr.
410 Patentes et concessions	68'700	-7.9%	74'600	53'564.80
41 TOTAL	68'700	-7.9%	74'600	53'564.80

De faibles adaptations à la baisse ont été prévues pour le budget 2003 des produits de la taxe de représentations cinématographiques, de la taxe sur les taxis et de la taxe de pose de monuments funéraires.

42. REVENUS DES BIENS

		Budget 2003	Ecart	Budget 2002	Comptes 2001
		Fr.	%	Fr.	Fr.
420	Banques	202'300	97.6%	102'400	319'716.85
421	Créances (intérêts moratoires, frais de rappel)	598'500	-7.1%	644'000	625'962.50
422	Titres et prêts du patrimoine financier	2'300	-4.2%	2'400	2'354.00
423	Immeubles du patrimoine financier	5'820'600	2.0%	5'706'300	5'489'399.45
424	Gains comptables sur place- ments du patrimoine financier	0	0.0%	0	0.00
425	Prêts du patrimoine administratif (prêts HLM privés, sociétés diverses)	26'100	-4.4%	27'300	35'448.45
426	Participations permanentes du patrimoine administratif (Sociétés énergétiques)	680'300	19.5%	569'500	685'144.55
427	Immeubles du patrimoine administratif	7'057'700	0.6%	7'016'900	6'490'906.95
429	Autres revenus	12'000	-20.0%	15'000	9'522.40
42	TOTAL	14'399'800	2.2%	14'083'800	13'658'455.15

420 - L'augmentation de ce poste traduit l'adaptation des revenus des comptes bancaires obtenus ces dernières années.

421 - La baisse des intérêts sur impôts de 50'000 francs au Service des contributions est la principale cause du recul de ce poste.

423 - Si le revenu des loyers des immeubles locatifs des Forêts et Domaines recule de 58'000 francs, en revanche, les loyers des terrains progressent de 20'000 francs. Les revenus des immeubles locatifs du patrimoine financier de l'Urbanisme enregistrent une augmentation de 139'500 francs, en raison de l'acquisition de l'immeuble à Pierre-à-Bot 91.

426 - Les dividendes sur participations à diverses sociétés sont en progression de 110'000 francs.

427 - Les recettes des loyers des immeubles locatifs du patrimoine administratif à l'Urbanisme progressent de 157'500 francs par rapport au montant inscrit au budget 2002. Il en va de même pour le produit de la location de salles et installations du C.P.L.N., qui augmente de 32'600 francs.

43. CONTRIBUTIONS, VENTES, PRESTATIONS ET LIVRAISONS

	Budget 2003	Ecart	Budget 2002	Comptes 2001
	Fr.	%	Fr.	Fr.
430 Contributions de remplacement (taxe d'exemption service du feu, abris protection civile, places de parc)	51'000	0.0%	51'000	159'936.25
431 Emoluments administratifs	677'200	-2.4%	694'100	730'590.70
432 Recettes hospitalières et d'établissements spéciaux	57'667'000	-5.5%	61'038'000	60'910'359.75
433 Ecolages	5'711'800	-3.5%	5'919'800	5'444'945.95
434 Autres redevances et presta- tions de services	17'227'000	-2.9%	17'741'800	13'455'515.81
435 Ventes	82'471'500	0.3%	82'199'400	86'661'231.16
436 Dédommagements de tiers	8'316'500	-0.7%	8'375'000	8'684'560.08
437 Amendes	0		100	16'020.00
438 Prestations effectuées pour des investissements	2'125'000	-10.4%	2'371'000	1'936'048.05
439 Autres contributions	8'162'600	-23.0%	10'595'900	6'221'044.32
43 TOTAL	182'409'600	-3.5%	188'986'100	184'220'252.07

Avec une part équivalente au 34,7% de l'ensemble des revenus au budget 2003, les prestations et marchandises facturées par les services constituent les plus importantes recettes de l'administration communale.

431 - Les émoluments au Contrôle des habitants augmentent de 60'000 francs et compensent en partie la diminution des recettes perçues à la rubrique permis de séjour qui reculent de 90'000 francs. Les émoluments pour sanctions de plans progressent de 15'000 francs.

432 - Les plus fortes variations touchent le forfait de la convention neuchâteloise d'hospitalisation qui se dégrade de 743'000 francs, les pensions chambres demi-privées et privées canton qui régressent de respectivement de 2'077'000 francs et 976'000 francs.

433 - Les crèches de Serrières et des Bercles voient les contributions des parents reculer respectivement de 137'000 francs et 60'000 francs suite à l'introduction de la nouvelle loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance. Au Lycée Jean-Piaget, la contribution des parents diminue de 84'700 francs alors que celle des cours de perfectionnement au C.P.L.N. progresse de 172'800 francs. Au Service des sports, les finances de cours de natation augmentent de 34'000 francs.

434 - En raison de la fermeture d'Expo.02, l'exploitation du Fun'ambule, mis en service courant 2001, entraîne une régression des recettes de 230'000 francs et le revenu des interventions du S.I.S. sanitaire recule de 150'000 francs par rapport au budget 2002.

- 435 - Les ventes de gaz par les Services industriels s'élèvent à 18'700'000 francs, soit une diminution de 1'980'400 francs par rapport au budget 2002. La diminution des tarifs du gaz explique cette évolution. Les ventes d'électricité poursuivent leur progression et sont en augmentation de 278'000 francs par rapport au budget 2002. Le montant des ventes de prestations du Service de l'électricité a été augmenté de 750'000 francs au niveau des montants moyens des années antérieures.
- 438 - La diminution des prestations d'investissements provient essentiellement du Service de l'électricité.

PRODUIT NET DES SERVICES INDUSTRIELS

En milliers de francs	1999	2000	2001	Budget 2002	Budget 2003
- Service des eaux	80	273	-	76	-
- Service du gaz	778	314	256	527	422
- Service de l'électricité	6'275	6'698	6'085	4'847	5'551
- Garage	-39	-72	-	-	-
- Labo eaux et environnement	-254	-240	-258	-312	-380
+Prél./-Attrib. aux réserves	-	-	-870	-	-
Rendement net pour la Ville	6'840	6'973	5'213	5'138	5'593
En % (base 1999)	<i>100%</i>	<i>102%</i>	<i>76%</i>	<i>75%</i>	82%
Sans les mouvements sur les réserves	<i>100%</i>	<i>102%</i>	<i>89%</i>	<i>75%</i>	82%

44. PARTS A DES RECETTES SANS AFFECTATION

	Budget 2003	Ecart	Budget 2002	Comptes 2001
	Fr.	%	Fr.	Fr.
441 Part à des recettes cantonales	1'849'000	28.1%	1'443'500	9'557'843.49
44 TOTAL	1'849'000	28.1%	1'443'500	9'557'843.49

Ce groupe de recettes qui comprenait encore en 2001 la part communale au produit de l'impôt fédéral direct, augmente de plus de 400'000 francs. Cette augmentation provient essentiellement de notre part aux amendes d'ordre qui atteint 1,7 million de francs, niveau déjà pratiquement atteint en 2001.

45. DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES

		Budget 2003	Ecart	Budget 2002	Comptes 2001
		Fr.	%	Fr.	Fr.
450	Confédération	600'500	-8.4%	655'800	548'609.15
451	Canton (entretien routier, commission de conciliation en matière de loyers, contributions scolaires, indemnités pour gestion des agences AVS et de chômage)	21'227'400	10.9%	19'134'000	16'586'778.92
452	Communes (part au réseau intercommunal d'épuration des eaux, service de l'ambulance, du feu, prix coûtants scolaires)	12'270'300	9.4%	11'211'400	10'502'963.47
45	TOTAL	34'098'200	10.0%	31'001'200	27'638'351.54

450 - La contribution fédérale octroyée au Lycée Jean-Piaget est versée depuis 2001 directement au canton qui prend en charge en totalité les coûts de la filière informatique de gestion (cf 451.94).

451 - Les prix coûtants facturés aux cantons de domicile des élèves qui suivent leur enseignement à Neuchâtel progressent de 2'089'900 francs pour atteindre un montant budgétisé de 20'630'400 francs. Ce montant découle de la prise en compte de la contribution cantonale au C.P.L.N. de 7'620'900 francs, en augmentation de 662'900 francs par rapport au budget 2002.

452 - La part des communes externes relative à l'accueil de la petite enfance figure pour la première fois au budget 2003 pour un montant total de 277'600 francs.

La participation des communes membres des conventions du centre de secours et du service intercommunal des ambulances est de 632'900 francs supérieure par rapport au budget 2002.

Les prix coûtants, notamment au Lycée Jean-Piaget, de l'enseignement facturés aux communes progressent également de 148'400 francs.

46. SUBVENTIONS ACQUISES

		Budget 2003	Ecart	Budget 2002	Comptes 2001
		Fr.	%	Fr.	Fr.
460	Confédération	11'383'400	-0.2%	11'403'000	10'206'932.57
461	Canton	86'510'700	7.4%	80'525'000	72'735'869.00
462	Communes	230'000	2.6%	224'200	201'685.95
469	Autres subventions	486'900	6.7%	456'400	475'408.25
46	TOTAL	98'611'000	6.5%	92'608'600	83'619'895.77

460 - Les subventions de la Confédération, concernant principalement l'Instruction publique (LJP et CPLN), sont en légère augmentation (+ 145'000 francs par rapport au budget 2002).

Par contre, celles au service des Bourses (- 132'000 francs) ne figurent plus suite à leur cantonalisation.

461 - En matière scolaire, les subsides du canton augmentent de 986'500 francs et figurent pour 26'477'100 francs au budget 2003.

En application de la loi sur la petite enfance, le montant total de la subvention cantonale versée aux crèches communales régresse de 43'900 francs.

La subvention LAIS passe de 53'484'000 francs pour le budget 2002 à 58'524'000 francs pour le budget 2003, soit une augmentation de 5'040'000 francs.

48. PRELEVEMENTS AUX RESERVES

	Budget 2003	Ecart	Budget 2002	Comptes 2001
	Fr.	%	Fr.	Fr.
481 Prélèvements aux finance- ments spéciaux	554'600	-20.9%	701'000	2'555'822.19
482 Prélèvements aux réserves	327'000	-12.8%	375'100	85'124.00
48 TOTAL	881'600	-18.1%	1'076'100	2'640'946.19

Détail des prélèvements :

Finances

Encouragement de la formation et maintien des emplois, fonds	78'000		85'100	85'124.00
---	--------	--	--------	-----------

Travaux publics

Epuration des eaux, réserve	554'600		527'000	0.00
Epuration des eaux, avance	0		0	768'765.54
Ordures et déchets, réserve	0		174'000	1'473'338.85
Ordures et déchets, avance	0		0	295'807.33

Urbanisme

Immeubles locatifs patrimoine financier, réserve pour entretien	161'000		150'000	0.00
Immeubles HLM patrimoine financier, réserve pour entretien	38'000		40'000	0.00
Immeubles locatifs patrimoine administr., réserve pour entretien	50'000		50'000	0.00

Affaires culturelles

Expo.02, réserve	0		50'000	0.00
------------------	---	--	--------	------

Services industriels

Service des eaux, avance	0			17'910.47
	881'600		1'076'100	2'640'946.19

D. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Patrimoine administratif	Budget 2003	Budget 2002	Comptes 2001
	Fr.	Fr.	Fr.
Dépenses d'investissements bruts:			
sur crédits accordés	51'377'000	42'462'100	43'920'875.76
sur crédits à solliciter	17'545'000	18'281'000	0.00
sur crédits de construction	1'680'000	1'660'000	789'912.89
Total	70'602'000	62'403'100	44'710'788.65
Recettes d'investissements	-7'067'000	-7'775'000	-10'165'044.05
Investissements nets	63'535'000	54'628'100	34'545'744.60
./. amortissements à charge du compte de fonctionnement	-21'910'100	-20'044'500	-18'746'905.93
Dépenses à porter à l'actif du bilan	41'624'900	34'583'600	15'798'838.67

Comme déjà mentionné dans le rapport sur la planification quadriennale 2001-2004, seuls figurent désormais au budget les investissements du patrimoine administratif.

Pour 2003, les investissements du patrimoine administratif prévus au budget et reposant sur des crédits déjà alloués par le Conseil général représentent le 73% du total général (68% au budget 2002).

Ce montant d'investissements est à mettre en relation avec des travaux d'infrastructures importantes comme la poursuite de la construction du NHP (26,4 millions, soit 37,4% du total), la construction de la nouvelle école primaire de la Maladière et de la halle de gymnastique triple à la rue du Littoral.

Ces crédits sont complétés par des dépenses destinées au maintien du patrimoine comme les plans directeurs des Services industriels ainsi que l'entretien lourd des bâtiments et des routes.

Un tableau détaillé des investissements (administratifs et financiers) figure en annexe à la fin du rapport.

CREDITS DE CONSTRUCTION

Pour être à même d'intervenir dans des circonstances d'exception qu'il est difficile d'imaginer lors de l'élaboration du budget, le Conseil communal dispose de la marge de manoeuvre indispensable apportée par les crédits de construction, conformément aux articles 149 et 151 du Règlement général.

Répartition des crédits de construction

Sections	Budget 2003	Budget 2002	Comptes 2001
	Fr.	Fr.	Fr.
Forêts et Domaines	200'000	200'000	199'289.80
Travaux publics	300'000	300'000	222'173.65
Urbanisme	300'000	300'000	299'644.60
Police et police du feu	60'000	60'000	49'977.50
Instruction publique	80'000	80'000	36'116.70
Affaires culturelles	60'000	60'000	42'541.80
Sports	100'000	80'000	82'109.40
Services industriels:			
a) eaux	200'000	200'000	143'675.84
b) gaz	200'000	200'000	25'728.55
c) électricité	180'000	180'000	0.00
	1'680'000	1'660'000	1'101'257.84

CREDITS POUR DIFFERENTS EQUIPEMENTS HOSPITALIERS

Nous vous présentons une demande de crédit d'un montant de 1'200'000 francs nous autorisant à acquérir ou à remplacer les appareils et équipements nécessaires au bon fonctionnement des hôpitaux.

Ces appareils et équipements se répartissent dans les quatre catégories suivantes :

	Fr.
• Equipement cuisines	124'800.-
• Equipement hôtelier	112'500.-
• Equipement médical	941'300.-
• Véhicules	10'000.-
• Bureautique médicale et logistique	11'400.-
Total	1'200'000.-

E. CONCLUSION

La situation économique fragile et l'évolution de l'emploi n'affectent pas pour l'instant de manière préoccupante les résultats de la Ville. Les efforts pour maintenir une situation financière saine sont permanents et restent indispensables à la réalisation de projets, au développement des prestations en faveur de la population ainsi qu'à la croissance du rôle de notre cité au centre de l'agglomération.

A la clôture d'Expo.02, événement majeur dans l'histoire contemporaine de notre ville et qui marquera durablement son avenir, les moyens consentis tant à l'animation culturelle qu'à l'encadrement sur le plan de la sécurité publique, se sont révélés adéquats et appréciés. Afin de bénéficier à l'avenir des effets favorables de l'exposition nationale, le maintien de ces efforts est nécessaire dans ces domaines qui contribuent au rayonnement de la cité et à la qualité de vie de ses habitants.

Le développement des prestations liées à la jeunesse nécessite le renforcement des effectifs du personnel des crèches et des structures d'accueil pour les enfants scolarisés. L'encadrement des activités de loisirs des jeunes entraîne également des effectifs supplémentaires pour l'organisation de manifestations sportives à l'intention des adolescents dans les quartiers de la Ville et pour l'animation culturelle par l'Atelier des musées.

Les chantiers liés à l'entretien des infrastructures publiques des réseaux d'électricité, de gaz et d'eau restent importants. Les investissements relatifs à la réalisation d'ouvrages en matière scolaire, avec la construction de la halle de gymnastique triple, de l'école primaire dans le quartier de la Maladière et le câblage informatique des bâtiments pour permettre l'accès des élèves au réseau pédagogique neuchâtelois, sont le reflet des efforts consentis sur le plan de la formation. Quant aux équipements sportifs, la rénovation des installations du Chanut et du stade de Serrières ainsi que les intentions d'investissements s'agissant du stade de la Maladière démontrent notre volonté d'offrir aux sportifs ainsi qu'à leurs spectateurs des infrastructures adaptées et confortables. Enfin, la construction du nouvel hôpital, dont la mise en exploitation est prévue en 2005, continue de constituer le plus important de nos investissements.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à prendre acte du présent rapport et à adopter les projets d'arrêtés qui y sont liés.

Neuchâtel, le 9 octobre 2002

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Eric Augsburger

Rémy Voirol

Arrêté
concernant le budget de la Ville de Neuchâtel
pour l'année 2003
(Du 2 décembre 2002)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2003, y compris le budget des écoles communales, est adopté. Il se résume comme suit :

a) Budget de fonctionnement :

	Fr.
Total des charges	525'872'300.--
Total des revenus	<u>525'182'600.--</u>
Excédent de charges	689'700.--
	=====

b) Budget des investissements :

Total des dépenses	70'602'000.--
Total des recettes	<u>7'067'000.--</u>
Investissements nets	63'535'000.--
	=====

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté
concernant les crédits de construction
pour l'exercice 2003
(Du 2 décembre 2002)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Les crédits de construction ci-après sont accordés au Conseil communal pour l'exercice 2003 :

	Fr.
a) Forêts et Domaines	200'000.--
b) Travaux publics	300'000.--
c) Urbanisme	300'000.--
d) Police et police du feu	60'000.--
e) Instruction publique	80'000.--
f) Affaires culturelles	60'000.--
g) Sports	100'000.--
h) Services industriels	<u>580'000.--</u>
Total	<u><u>1'680'000.--</u></u>

Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux réalisés en exécution du présent arrêté.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté
concernant le crédit pour les différents
équipements hospitaliers
de l'exercice 2003
(Du 2 décembre 2002)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de 1'200'000 francs est accordé au Conseil communal pour les différents équipements hospitaliers de l'exercice 2003.

Art. 2.- Cet investissement fait l'objet d'amortissements pris en charge par le compte de fonctionnement, conformément aux normes édictées par le Service cantonal de la santé publique, le 13 décembre 1972.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté
modifiant le Statut du personnel communal
du 7 décembre 1987
(Du 2 décembre 2002)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- L'article 52 al.1 du Statut du personnel communal du 7 décembre 1987 est complété comme suit :

Art. 52.- Sont jours fériés pour l'administration communale :

le 1^{er} et le 2 janvier,

le 1^{er} mars,

le Vendredi-Saint,

le lundi de Pâques,

le 1^{er} mai,

le jeudi de l'Ascension et le vendredi qui suit,

le lundi de Pentecôte,

l'après-midi de la fête de la Jeunesse,

le 1^{er} août,

le lundi du Jeûne fédéral,

l'après-midi du 24 décembre,

le jour de Noël,

le 26 décembre,

l'après-midi de Sylvestre.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur immédiatement.

Arrêté
modifiant l'arrêté concernant la subvention
au Centre culturel neuchâtelois
du 7 décembre 1992
(Du 2 décembre 2002)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- L'article premier de l'arrêté concernant la subvention au Centre culturel neuchâtelois du 7 décembre 1992 est modifié comme suit :

Article premier.- Une subvention annuelle de 210'000 francs est accordée au Centre culturel neuchâtelois.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2003.

Arrêté
modifiant l'arrêté concernant la subvention
à l'Académie Maximilien de Meuron
du 7 décembre 1992
(Du 2 décembre 2002)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- L'article premier de l'arrêté concernant la subvention à l'Académie Maximilien de Meuron du 7 décembre 1992 est modifié comme suit :

Article premier.- Une subvention annuelle de 66'000 francs est accordée à l'Académie Maximilien de Meuron.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2003.